

Contrat de voyage entre VOYAGEOS et les voyageurs

Le présent contrat ci-joint fixe les différentes obligations et responsabilités réciproques entre les voyageurs et l'organisateur du voyage, VOYAGEOS.

Il doit être porté à la connaissance des voyageurs qui par email, doivent notifier VOYAGEOS de leur accord sur les termes et conditions de celui-ci. A leur arrivée sur le lieu de la prestation du voyage, un double exemplaire leur sera remis, et qu'ils devront signer. Toutefois, le contrat prend effet lors de l'accord sur ses termes remis par les voyageurs à VOYAGEOS par courrier électronique.

1. VOYAGEURS

Besnier Regis : passeport :

2. ORGANISATEUR DU VOYAGE (OU REPRESENTANT)

VOYAGEOS SARL

19 rue Chateaubriand 22100 Dinan FRANCE. Immatriculation Atout France : IM022130002

3. CIRCUIT RETENU

A travers plusieurs échanges, les voyageurs et l'organisateur du voyage sont tombés d'accord sur les termes de ce présent contrat, au regard de la participation volontaire des voyageurs.

VOYAGEOS s'engage à respecter l'itinéraire comme décrit à la fin de ce présent contrat, ainsi que les éléments et services listés au programme et inclus au devis.

VOYAGEOS ne peut être tenu responsable de tout élément de sources extérieures empêchant la bonne tenue de ce programme (catastrophe climatique, force majeure, etc.).

4. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix indiqués sur les programmes ou devis s'entendent par personne et en EUR, sauf mention spéciale. Les prix en vigueur en EUR au moment de la réservation font foi. Lors de l'inscription, le client doit verser un acompte de 50% du montant total de la facture, par virement bancaire ou paiement sécurisé par carte bancaire auprès de VOYAGEOS (+3% si paiement par CB AMEX). Le solde est à effectuer 45 jours avant l'arrivée au plus tard, à nouveau par virement bancaire ou paiement sécurisé par carte bancaire auprès de VOYAGEOS. En cas de réservation à court terme (moins d' 1 mois avant le départ), le montant total de la facture devra être payé lors de l'inscription définitive. Pour valider l'inscription auprès de VOYAGEOS, les voyageurs doivent tous s'engager à fournir une copie de leur passeport/pièce d'identité.

5. DEVOIRS ET RESPONSABILITES

Devoirs des voyageurs

Tous les voyageurs devront remplir les obligations suivantes :

- Fournir à VOYAGEOS leurs informations personnelles authentiques et valides
- Être sûr qu'ils sont en bonne santé pour participer au voyage prévu. Les voyageurs, en cas de problème de santé pouvant entraîner tout problème durant le voyage, ont l'obligation d'informer VOYAGEOS de leur état de santé en donnant leur accord à ce présent contrat.
- Prendre soin de leurs bagages et affaires personnelles pendant le séjour. Toute perte ou détérioration de ceux-ci ne seront pas à mettre à la responsabilité de l'organisateur du voyage.
- Être respectueux de la religion, des coutumes et traditions de la région visitée. S'il s'avère que les voyageurs sont coupables d'un incident survenant du fait qu'elle néglige ce devoir, elle devra en tenir toute responsabilité.

Responsabilités de VOYAGEOS

L'organisateur du voyage devra remplir les obligations suivantes :

- Fournir aux voyageurs un descriptif clair de leur voyage, avec son devis et ce que celui-ci inclut et exclut.
- Fournir les services prévus dans le descriptif de l'itinéraire. En cas de manquement à ce devoir, VOYAGEOS s'engage à rembourser les voyageurs de ce dommage dans les plus brefs délais sur la base d'une négociation avec les voyageurs.
- Fournir l'assistance nécessaire aux voyageurs en cas de dommages corporels ou tout autre incident subit. VOYAGEOS ne serait être responsable de tout dommage intervenant du fait des voyageurs durant le voyage, et qui doivent être couverts par une assurance souscrite personnellement et avant le voyage.

Exclusion de notre responsabilité

Notre responsabilité n'est pas engagée lorsque la non-exécution, l'exécution incomplète du contrat ou le dommage sont dus à une négligence de la part du client avant ou pendant son voyage, à une négligence imprévisible ou inévitable d'un tiers ne participant pas à la prestation contractuelle convenue, à un cas de force majeure ou à un événement imprévisible ou inévitable par nous-mêmes, l'intermédiaire ou le prestataire de services en dépit du soin apporté. Dans tous ces cas, toute obligation de dommages-intérêts de notre part est exclue.

6. MODIFICATION ET ANNULATION DE CONTRAT

Modification de contrat avec accord entre les voyageurs et VOYAGEOS

VOYAGEOS se réserve le droit de modifier, dans l'intérêt des voyageurs, le programme du voyage, ou certaines prestations convenues (ex : logement, mode de transport, compagnies aériennes, heures de vol, etc.) en cas de force majeure ou si des faits imprévisibles ou inéluctables l'exigent. VOYAGEOS fera son possible pour proposer aux voyageurs un remplacement des prestations de qualité équivalente. VOYAGEOS les informera le plus rapidement possible de tels changements et de leurs répercussions possibles sur le prix. Toute modification de ce présent contrat intervenant entre les voyageurs et VOYAGEOS devra être écrite et portée à la connaissance de chacun.

Modification de contrat sans accord entre les voyageurs et VOYAGEOS

Toute modification de contrat n'étant pas approuvée entre les voyageurs et VOYAGEOS doit être supporté financièrement par celui ayant entraîné cette modification.

VOYAGEOS peut modifier le programme de certaines prestations pour des motifs légitimes, pour autant que cela n'entraîne pas de changement notable du programme ou du caractère du voyage. Si un changement de programme concernant une part importante du voyage convenu devait intervenir au cours du voyage, VOYAGEOS bonifiera les voyageurs de la moins-value matérielle entre le prix payé pour le voyage convenu et celui des prestations fournies. Les modifications de programme ne donnent toutefois aucun droit à des demandes de dommages et intérêts, ni à des indemnités de perte de salaire etc.

Annulation du voyage par le client

En cas d'annulation du voyage, les conditions suivantes sont applicables :

Pour le circuit :

- plus de 45 jours avant la date du départ : paiement de 15 % du montant total du voyage (minimum 200€/pers.)
- 45 à 31 jours avant la date du départ : paiement de 25 % du montant total du voyage
- 30 à 21 jours avant la date du départ : paiement de 50 % du montant total du voyage
- 20 à 9 jours avant la date du départ : paiement de 75 % du montant total du voyage
- 8 à 0 jours avant la date du départ : paiement de 100% du montant total du voyage

Pour les vols internationaux et e-visas :

Les réservations aériennes effectuées sont non annulables, non modifiables, non remboursables. Les frais d'annulation des vols internationaux sont de 100% du prix du vol régulier hors taxes d'aéroport partiellement remboursables. Les e-visas, effectués à la confirmation du dossier, ne sont pas remboursables.

La réception de la déclaration d'annulation du voyageur par email fait foi pour déterminer la date de l'annulation.

Tous les frais entraînés par une modification ou annulation du voyage par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement de la part de VOYAGEOS, y compris pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

Si, dans des cas urgents (ex : maladie ou accident de l'intéressé, maladie grave ou décès d'un proche), le voyageur est obligé d'interrompre le voyage prématurément, le prix du voyage mentionné ci-après ne peut pas être remboursé. Si un ou plusieurs voyageurs annulent le circuit, et que le reste des voyageurs prévus maintiennent leur voyage, alors les frais de voyage seront recalculés sur la base du nombre de voyageurs confirmés.

Assurances

Les assurances annulation / rapatriement / bagages ne sont pas incluses dans nos prix forfaitaires. Si le voyageur n'est pas couvert par une telle assurance privée, VOYAGEOS conseille vivement d'en souscrire une. Nous vous proposons de souscrire une assurance chez Chapka, notre agence partenaire :

https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=824&app=cd_voyageos

REMARQUE / COVID 19

S'agissant des garanties d'assurance suivantes :

- Prise en charge des frais médicaux liés au COVID 19 à l'étranger ;
- Prise en charge des frais de rapatriement liés au COVID 19 aux frais réels.

Ces garanties continuent d'être proposées par les assurances (garanties "assistance-rapatriement").

Si le voyageur est amené à interrompre son voyage (en cours de voyage) le remboursement des prestations de voyage non consommées est également pris en charge par les assurances. Mais cette garantie ne fait pas toujours partie des contrats proposés au premier prix. Il vous revient de bien vérifier que cette garantie figure au contrat. Et si ce n'est pas le cas, de demander son inclusion.

7. CIRCUIT EN GROUPE

Chambre individuelle

Le prix de nos voyages est calculé sur la base d'un hébergement en chambre double. Vous avez la possibilité de choisir un hébergement en chambre individuelle, dont le supplément est disponible auprès de nos agences.

Si vous êtes seul(e) et souhaitez partager votre chambre, précisez-le lors de votre inscription, nous vous informerons sitôt qu'une autre personne ferait la même demande. Si tel n'était pas le cas, le supplément chambre individuelle serait à votre charge.

Nombre de participants

Si le nombre de participants à un circuit en groupe n'atteignait pas le minimum requis indiqué dans le descriptif, nous pourrions être contraints d'annuler le départ. Vous en seriez alors informé au plus tard 45 jours avant la date initialement prévue, par email. Une solution de remplacement vous serait alors proposée. En cas de refus, vous seriez intégralement remboursé.

8. RECLAMATIONS

Si les prestations fournies ne correspondent pas à ce qui a été convenu par contrat ou si les voyageurs subissent un dommage, les voyageurs sont tenus de s'adresser directement et sans délai à notre représentant local ou directement auprès de VOYAGEOS.

La réclamation ainsi que la demande de remboursement devront nous parvenir par écrit dans un délai de 30 jours après la date de retour du voyage ; elles seront accompagnées du rapport écrit de l'agence locale ou du guide ainsi que des justificatifs éventuels. Si le client n'annonce pas le défaut ou le dommage suivi durant son voyage, il perd ses droits à assistance, intervention personnelle du voyage, annulation du contrat, etc. Il en est de même si aucune réclamation écrite/par email ne parvient à VOYAGEOS dans le délai prescrit.

ACCORD FINAL SUR LES TERMES DU CONTRAT

1. VOYAGEURS

Besnier Regis. Passeport :

Date :/...../.....

Signature :

2. ORGANISATEUR DU VOYAGE

VOYAGEOS SARL

19 rue Chateaubriand 22100 Dinan FRANCE. Immatriculation Atout France : IM022130002

Date : 17/06/2025

VOYAGEOS
19 Rue Chateaubriand
Dinan 22100